



SOCIÉTÉ CANINE DE LORRAINE

Association loi 1901 – Affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique



2 EXPOSITIONS CANINES 50 spéciales de race le même week-end, au même endroit

avec attribution du **CACS** de la S.C.C. les deux jours
et du **CACIB** de la F.C.I. le dimanche
et avec des juges différents chaque jour


ROYAL CANIN

METZ


ROYAL CANIN

Parc des Expositions Metz - Métropole
1, rue de la Grange au Bois

les 6 et 7 novembre 2010

Engagements papier : Clôture le 5 octobre 2010 (date de réception chez Cédia)

Internet : 1^{re} Clôture : 5/10/2010 - 2^e Clôture : 15/10/2010 (tarifs augmentés de 10 € par exposition ou de 15 € pour les deux)

La SOCIÉTÉ CANINE DE LORRAINE et La VILLE DE METZ
en partenariat avec VOS CHIENS, DIFAC et ROYAL CANIN
organisent un **concours de dessins d'enfants**
L'HOMME, LE CHIEN, LA NATURE

Les dessins seront à envoyer avant le 27 octobre 2010 à :

Société Canine de Lorraine – 12 rue du Fonteno – BP 076 – 57480 JARVILLE LA MALGRANGE
ou à

Mairie de Metz – JARDIN BOTANIQUE – Mme Marielle OLESINSKI
27 rue de Pont-à-Mousson – 57950 MONTIGNY-LES-METZ

Règlement complet sur le site www.caninelorraine.fr ou par courrier (joindre une enveloppe mbrée)

CONFIRMATION DES CHIENS NON EXPOSÉS

Samedi 6 novembre à partir de 10h30

Inscriptions à la SCL ou sur www.cedia.fr jusqu'au 20 octobre

RAGE - TOLLWUT :

Joindre une photocopie du certificat
de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger
ou appartenant à la 2^e catégorie

**Les propriétaires de chiens appartenant
à la 2^e catégorie sont priés de se mettre en conformité
avec la loi du 6 janvier 1999.**

Renseignements

Société Canine de Lorraine
2, rue du Fonteno - BP 076 - 54140 JARVILLE LA MALGRANGE
Tél. 03 83 32 24 66 - Fax 03 83 30 68 50
Site : www.caninelorraine.fr - E-mail : expo@caninelorraine.fr

**CSAU samedi et dimanche
inscription sur place : 16 €**

Présentation du certificat
de naissance ou du pedigree
et photocopie de ce document.

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR

Inscription au secrétariat
le jour de l'exposition

**TRÈS NOMBREUX PRIX ET
RÉCOMPENSES**

**Cages et Rings dans les Halls
Bar Restaurant dans l'enceinte
de l'exposition**

★ Parking GRATUIT ★

Inscriptions (Meldeschein an) :

**CEDIA - Exposition de Metz
BP 30
31230 L'ISLE EN DODON**

www.cedia.fr - paiement sécurisé
Seuls les engagements internet sur le site [cedia.fr](http://www.cedia.fr)
sont pris en compte par la S.C.L.

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non engagés

COMPOSITION DU JURY PRESENTI

SAMEDI 6 NOVEMBRE CACs	RACES	DIMANCHE 7 NOVEMBRE CACs-CACIB
1^{er} Groupe		
M. MOTTET	Berger allemand	M. MEDARD-RINGUET
Mme MELCHIOR (Lux)	Berger australien	M. PEPPER (D)
Mme VARLET (Mâles) Mme McLAREN (Femelles)	Bergers belges Groenendaël, Laekenois, Malinois, Tervueren	SPECIALE Mme McLAREN (Mâles) Mme VARLET (Femelles)
M. MOTTET	Berger blanc Suisse	SPECIALE M. KERIHUEL
M. KERFRIDEN	SPECIALE Berger de Beauce	M. LASSELIN
M. GIANNONE (B)	Berger de Brie	SPECIALE Mme SENECAT
M. MEDARD-RINGUET	Berger de Croatie	M. KERIHUEL
M. LASSELIN	SPECIALE Berger de Picardie	M. KERIHUEL
M. GIANNONE (B)	Berger des Abruzzes et de Maremme	M. MEDARD-RINGUET
Mme CLASS	Berger des Pyrénées	M. LASSELIN
M. MEDARD-RINGUET	Berger hollandais, Schapendoes, Chien loup de Saarloos	SPECIALE M. KERFRIDEN
M. MEDARD-RINGUET	Berger polonais Nizinny et Tatras	M. LALANNE DE JONQUEL
Mme LARIVE	Bobtail	Mme SENECAT
M. MEDARD-RINGUET	Border collie	M. KERIHUEL
M. GIANNONE (B)	Bouvier d'Australie, des Ardennes, des Flandres	M. MEDARD-RINGUET
M. GIANNONE (B)	Chien de berger catalan	M. MEDARD-RINGUET
Mme LARIVE	Chien loup tchèque	M. GIANNONE (B)
Mme MELCHIOR (Lux)	Colley	SPECIALE M. LALANNE DE JONQUEL
M. GIANNONE (B)	Colley barbu	SPECIALE M. LALANNE DE JONQUEL
M. MEDARD-RINGUET	Kelpie australien	M. KERIHUEL
M. LASSELIN	Komondor, Kuvasz	M. MEDARD-RINGUET
M. LASSELIN	Puli, Pumi	M. LALANNE DE JONQUEL
M. KARCHER	SPECIALE Schipperke	M. MEDARD-RINGUET
M. MEDARD-RINGUET	Shetland	SPECIALE M. CAVILLAC
M. KERFRIDEN	Welsh Corgi	SPECIALE M. FORTE (GB)
2^e Groupe		
M. JOUANCHICOT	A enpinscher	SPECIALE M. POIRIER
M. MORAN (Irl)	Pinscher, Schnauzer	SPECIALE M. POIRIER
M. BAS BOSCH (NL)	Roweiler	SPECIALE M. LEBLOND
M. LEBLOND	Aïdi, Tosa Inu	Mme LAFAY
M. LEBLOND	Berger d'Anatolie	M. MEDARD-RINGUET
M. LASSELIN	Berger d'Asie centrale	M. MEDARD-RINGUET
M. LEBLOND	Berger de la Serra da Estrela	M. GARNERO
M. LASSELIN	Berger du Caucase	M. MEDARD-RINGUET
M. VAN MONTFOORT	Bouvier suisse	Mme MELCHIOR (Lux)
M. FOURNIER	SPECIALE Boxers	M. BAS BOSCH (NL)
M. MALO ALCRUDE (E)	SPECIALE Bulldog anglais	M. JAKKEL (H)
M. GARNERO	SPECIALE Bullmas, Mas	SPECIALE M. TOOGOOD (GB)
M. GARNERO	SPECIALE Cane corso	Mme CLASS
M. LEBLOND	Chien de berger de Majorque	M. GARNERO
M. LASSELIN	Chien de Berger Yougoslave de Charplanina	M. MEDARD-RINGUET
M. LEBLOND	Chien de Castro Laboreiro	M. GARNERO
M. GIANNONE (B)	Chien de Montagne des Pyrénées, Mâle des Pyrénées	Mme CLASS
M. JOUANCHICOT	Dobermann	SPECIALE Mme MELCHIOR (Lux)
Mme MELCHIOR (Lux)	Dogue allemand	SPECIALE M. MIGNOT
M. JOUANCHICOT	Dogue argentin	M. GARNERO
Mme LAFAY	SPECIALE Dogue de Bordeaux	M. VAN RAAMSDONK (B)
M. BAS BOSCH (NL)	Saint Bernard, Dogue du Tibet	SPECIALE Mme LAFAY
M. LEBLOND	Dogue des Canaries, Filas brasileiro, de San Miguel, Mâle espagnol, de l'Alentejo	M. GARNERO
M. LEBLOND	Hovawart	M. GIANNONE (B)
M. VAN MONTFOORT (NL)	Terre Neuve, Landseer	Mme RIVIERE
M. VAN MONTFOORT (NL)	Léonberg	M. GIANNONE (B)
M. VAN MONTFOORT (NL)	Mâle napolitain	M. GARNERO
Mme LAFAY	Sharpei	M. BOUCEK (Tch)
M. ESCOFFIER	SPECIALE Terrier noir de Russie	Mme CUNY
3^e Groupe		
M. ESCOFFIER	SPECIALE Airedale et divers Terriers	Mme CUNY
M. HIMMRICH (D)	Bull terrier Standard et miniature	SPECIALE M. ESCOFFIER
M. HIMMRICH (D)	Staffordshire américain	SPECIALE M. CHAPIRO
M. HIMMRICH (D)	Staffordshire bull terrier	SPECIALE M. ESCOFFIER
M. CHAPIRO	Cairn, Dandie dinmont, Scottish, Skye, West highland white terrier	SPECIALE M. HIMMRICH (D)
M. CHAPIRO	Fox terrier, Terrier de chasse allemand, Terrier Jack et Révérend Russell	M. KERIHUEL
M. CHAPIRO	Yorkshire terrier	Mme SENECAT

		4 ^e Groupe	
M. PREVOT	SPECIALE	Teckel	M. MALO ALCRUDO (E)
		5 ^e Groupe	
M. MORAN (Irl)		Akita américain, Chien de Canaan	M. DUPAS
Mme LARIVE		Eurasier	M. DUPAS
		Chiens Nordiques et Spitz du Japon :	
Mme LARIVE		Akita, Buhund, Chiens d'Elan, Chien d'ours de Carélie, Berger d'Islande, Chien du Groenland, Chien norvégien de macareux, Chien suédois de Laponie, Thai Ridgeback, Hokkaido, Kai, Laika, Samoyede, Shiba Inu	SPECIALE M. MANNATO
M. JOUANCHICOT		Spitz finlandais, Berger et Chien finnois de Laponie, Spitz japonais	
M. MORAN (Irl)		Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco ibicenco	M. BOUCEK (Tch)
Mme METANS		Chiens nus du Mexique et du Pérou	SPECIALE Mme DAOUST
M. MORAN (Irl)		Chow chow	Mme DESSERNE
M. MEDARD-RINGUET		Cursinu	SPECIALE M. MANSENCAL
Mme LARIVE		Husky de Sibérie	Mme DESSERNE
M. MORAN (Irl)		Malamute de l'Alaska	M. MANNATO
M. JOUANCHICOT		Spitz Allemands et italien	M. DUPAS
M. AINARDI		Basenji	M. DUPAS
		6 ^e Groupe	
M. PEPER (D)		Basset hound	SPECIALE M. ERICSSON
Mme METANS		Dalma en	Mme DELABELLE (B)
M. PEPER (D)		Rhodesian ridgeback	Mme DESSERNE
M. PEPER (D)		Reste du groupe	M. FABRE
		7 ^e Groupe	
M. JAKKEL (H)		Barbu tchèque	SPECIALE M. ERICSSON (Irl)
M. BONN		Braque hongrois	M. FABRE
M. JAKKEL (H)		Braque italien, Epagneul de Munster, Langhaar, Drahthaar	M. FABRE
M. BONN		Braque Saint Germain	M. ERICSSON (Irl)
M. BONN	SPECIALE	Epagneul picard, Epagneul bleu de Picardie, Epagneul de Pont Audemer	M. ERICSSON (Irl)
M. BONN		Se er anglais, Se er gordon, Se er irlandais	M. MANSENCAL
M. JAKKEL (H)		Braques allemand, d'Auvergne, de weimar, français, Spinone italiano, Epagneul breton, korthals, Pointer et reste du groupe	M. ERICSSON (Irl)
		8 ^e Groupe	
Mme DESSERNE		Barbet, chiens d'eau	Mme DROUILLARD
Mme DESSERNE		Cockers Anglais	Mme SCHRANDER (NL)
Mme DESSERNE		Autres spaniels	Mme DROUILLARD
M. STRUDWICK (GB)	SPECIALE	Golden retriever, Curly coated retriever, Flat coated retrievers	M. JOUANCHICOT
M. ERICSSON (Irl)	SPECIALE	Retrievers de la baie de Chesapeake, de la nouvelle Ecosse, du Labrador	M. BONN
		9 ^e Groupe	
Mme CUSTOT (CH)		Bichons à poil frisé, bolonais, havanais, maltais, Pe t chien lion	Mme LARIVE
M. FORTE (GB)	SPECIALE	Carlin, Boston terrier	M. KARCHER
M. VAN RAAMSDONK (B)	SPECIALE	Bouledogue français	M. FORTE (GB)
M. JAKKEL (H)		Caniche	M. BARENNE
Mme CUSTOT (CH)		Chien chinois à crête, Coton de Tulear	SPECIALE Mme METANS
Mme METANS		Chihuahua	SPECIALE Mme DAOUST
Mme METANS		Epagneul Japonais, Epagneul Pékinois	SPECIALE Mme LARIVE
Mme CUSTOT (CH)		Epagneul bétain, Lhassa apso, Shih Tzu, Terrier du bet	SPECIALE M. MORAN (Irl)
Mme CUSTOT (CH)		Epagneuls nains con nentaux, Pe t chien russe	Mme LARIVE
Mme CUSTOT (CH)		Gri ons belge, bruxellois, pe t brabançon	Mme LARIVE
Mme SCHRANDER (NL)	SPECIALE	Cavalier king charles spaniel (femelles), King charles spaniel	Mme CUSTOT (CH)
M. KARCHER	SPECIALE	Cavalier king charles spaniel (mâles)	M. VAN MONTFOORT
		10 ^e Groupe	
Mme DESSERNE		Azawakh, Galgo espagnol, chart polski, Magyar Agar, Sloughi	M. BOUCEK (Tch)
M. BOUCEK (Tch)	SPECIALE	Barzoï	M. BARJOT
M. BOUCEK (Tch)		Greyhound	SPECIALE Mme DELABELLE (B)
M. BOUCEK (Tch)		Levrier afghan	M. BARENNE
M. AINARDI		Lévrier écossais, Lévrier irlandais	SPECIALE M. BARJOT
M. BOUCEK (Tch)		P.I.I.	SPECIALE M. DUPAS
M. BOUCEK (Tch)		Saluki, Whippet	Mme DELABELLE (B)

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

RACE INVITEE : KERRY BLUE TERRIER
Inscriptions gratuites, par courrier uniquement.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À METZ - PARC DES EXPOSITIONS METZ - METROPOLE

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9 h 30 le samedi et le dimanche

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront pas quitter l'exposition avant 17 heures. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 30 €. Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par page.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDAV de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur

mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. **LOT D'ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le règlement des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : papier : 5 Octobre 2010

Internet 1^{re} clôture : 5 octobre 2010.

2^e clôture : 15 octobre 2010

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées.
 - b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1 ^{er} Groupe :	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2 ^e Groupe	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Howardt, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
• 3/4 ^e Groupes	12 mois
• 5 ^e Groupe	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
• 6 ^e Groupe	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback	15 mois
• 7 ^e Groupe	12 mois
• 8 ^e Groupe	12 mois
sauf : Retrievers	15 mois
• 9 ^e Groupe	12 mois
sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10 ^e Groupe	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

METZ 6 ET 7 NOVEMBRE 2010 - 2 Expositions Canines

Samedi 6 : Exposition nationale avec attribution du CACS
Dimanche 7 : Exposition internationale avec attribution du CACIB

Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form

N'oubliez pas de cocher une des cases ci-dessous.

Exposition Nationale uniquement
Samedi 6 novembre

Exposition Internationale uniquement
Dimanche 7 novembre

Deux expositions
Samedi 6 et Dimanche 7 novembre

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 5 Octobre** à : CEDIA - Exposition de Metz - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON.

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de la S.C.Lorraine
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique
(chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger)
- la photocopie de la carte d'adhérent SCL 2010 le cas échéant

Les engagements par fax ou par e-mail ne seront pas retenus.

Engagements internet : www.cedia.fr, règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° tatouage ou puce : _____ N° Livre d'Origines : _____
Microship - ID *Zuchtbuch Nr - registration number*

Nom du chien : _____
Name des Hundes - Name of the dog

Race : _____
Rasse - breed

Taille : _____ **Couleurs :** _____ **Nature du poil :** _____ **Poids :** _____
Grösse - size *Farbe - colour* *Haar - hair* *Gewicht - weight*

Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais. Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____
Geburtsdatum - date of birth *Geschlecht - Sex*

Nom du père : _____
Name des Vaters - name of the sire

Nom de la mère : _____
Name der Mutter - name of the dam

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)
Name des Züchters - breeder's name

Propriétaire M. Mme Mlle _____
Name des Eigentümers - owner's name

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail _____ Confirmation

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Vétéran
Offene Klasse - Open Class *Gebrauchshund Klasse - Working Class*
Jeune Puppy Champion Ne Concourant pas
Jugend Klasse - Junior Class *Championklasse - Beauty Champion Class*
Elevage Lot d'Elevage Meute Couple Paire
Laufhundmeuten - Packs *Paar - couple*

Sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit, selon son âge, en classe ouverte, jeune ou puppy

CLOTURE DEFINITIVE DES ENGAGEMENTS : 5 OCTOBRE 2010

ATTESTATION

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	Exposition CACS du 6/11	Exposition CACIB du 7/11	2 expositions
1 ^{er} chien (catalogue compris) <i>Für den 1. Hund, first dog</i>	35 €	40 €	72 €
2 ^e / 3 ^e chiens (chacun) <i>Für den 2. und den 3. Hund (pro Hund), for the 2nd & 3rd dog (each one)</i>	30 €	37 €	64 €
4 ^e ou suivants (chacun) <i>Für den 4. und folgenden Hund, for the 4th and each following dog</i>	25 €	29 €	51 €
Puppy	21 €	26 €	44 €
Vétéran	5 €	5 €	8 €
Chiens ne concourant pas (accompagnant) : non Exposés, non Confirmés <i>(Hunde die nicht konkurrieren, not competing dog)</i>	15 €	17 €	30 €
Meute avec 6 chiens en individuelle <i>(Laufhundmeuten, Packs)</i>	61 €	68 €	123 €
Chien supplémentaire dans la meute <i>(Zusätzlicher Hund in Laufhundmeuten, supplementary dog in pack)</i>	9 €	9 €	16 €
Classe Elevage, Lot d'Elevage, Paire, Couple	6 €	6 €	10 €
Carte d'accompagnateur (gratuit jusqu'à 14 ans) pour le samedi <i>(Zusätzlicher Eintritt)</i>	4 €	-	-
Carte d'accompagnateur (gratuit jusqu'à 14 ans) pour le dimanche <i>(Zusätzlicher Eintritt)</i>	-	4 €	-
Membres de la S.C.L. à jour de leur cotisation de l'année en cours (Joindre impérativement une photocopie de la carte de membre) : Réduction de 4 euros par exposition, sur chaque engagement.	-	-	-
Total des engagements			

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer la sanction prévue par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Règlement par Mandat Chèque CCP Libellé au nom de la Société Canine de Lorraine

IBAN IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE : FR76 3008 7336 0100 0112 9270 156 - SNVB VILLERS LES NANCY

BIC - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE L'ETABLISSEMENT : CMCIFRPP

Agés minimum pour la confirmation

1 ^{er} Groupe		3 ^e et 4 ^e Groupe	12 mois
Bergers Allemands - Bergers de Brie - Bouvier des Flandres	15 mois	5 ^e Groupe Tout le Groupe sauf races ci-dessous	12 mois
Reste du Groupe	12 mois	Chien de Canaan, Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Ibicenco, Portugais	15 mois
2 ^e Groupe		Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu	15 mois
Rottweiler, Doberman, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Hovawart,		6 ^e et 7 ^e Groupe sauf Rhodesian Ridgeback (15 mois)	12 mois
Bullmastiff, Montagne des Pyrénées, St Bernard, Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Mâtin de Naples,		8 ^{ème} Groupe	
Dogue du Tibet, Mâtin des Pyrénées, Grand Bouvier Suisses, Bouvier Bernois	15 mois	Retrievers (15 mois)	Reste du Groupe 12 mois
Reste du Groupe	12 mois	9 ^e Groupe	
10 ^e Groupe		Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois - Reste du Groupe 12 mois
Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois		
	- Reste du Groupe		15 mois

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion Joindre photocopie du titre

CLASSE TRAVAIL

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e cat.).

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION :

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

La meilleure façon de s'engager : www.cedia.fr

CONFIRMATIONS des CHIENS NON EXPOSES à METZ (57) - Parc des expositions Samedi 6 Novembre 2010 à partir de 10 h 30 (sans catalogue)

Race _____	Sexe _____	
Identification : _____	N° L.O.F. : _____	Né(e) le : _____
Nom du chien : _____		
Nom du Père : _____		
Nom de la Mère : _____		
Nom du Producteur : _____		
Nom du Propriétaire : _____	Prénom : _____	
Adresse complète : _____		
Ville : _____	Code Postal : _____	Tél. : _____

**Feuille d'engagement à retourner avant le 20 Octobre 2010
à la Société Canine de Lorraine**

2 rue du Fonteno BP 076 - 54140 JARVILLE LA MALGRANGE

TARIF

Non membre de la S.C. de Lorraine : 30 €

Membre de la S.C. de Lorraine : 27 €

Indiquer le numéro de la carte SCL 2010 : _____

Chaque engagement donne droit à une entrée gratuite. Vous pouvez vous procurer des cartes d'accompagnateur au prix de 4€

Vous recevrez un accusé de réception de votre engagement
qui sera à présenter au juge.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Participation aux frais d'organisation par chèque, CCP ou Mandat (cette somme restera acquise à la Société Canine de Lorraine, même si l'exposant ne peut se présenter).
- Une enveloppe timbrée à votre adresse.

VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé*
- Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- Certificat de naissance.

Pour les chiens nés à l'étranger

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé
- Carte d'identification du chien (tatouage français ou puce)
- Pedigree
- Feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France *.

**(peut être retiré au secrétariat le jour de l'exposition)*

La carte d'entrée avec l'horaire de passage sera envoyée UNE SEMAINE avant la manifestation

**Mail : confirmations@caninelorraine.fr
+ d'infos : www.caninelorraine.fr**

